

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DROME	EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE NOUVELLE VALHERBASSE
<p><u>Nombre de membres :</u> Du conseil : 19 En exercice : 19 Délibérants : 16</p> <p>Quorum atteint</p> <p><u>date de convocation :</u> 02 février 2024</p> <p><u>date d'affichage :</u> 02 février 2024</p>	<p>L'AN DEUX MIL VINGT QUATRE le 9 du mois de février à 19h00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Espace Haute Herbasse de Miribel, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. VASSY Jean-Louis, Maire, en présence des conseillers : BESSON Isabelle, BRET Vincent, CHARVAT Patrick, CLET Benjamin, DOC Bernard, JANTON Joëlle , MARION Isabelle, MARY Claude, PAQUIEN Lionel, POUGET-MATHIEU Régine, ROLIN Jérôme, RONGY Marie-Madeleine, SAUREL Nelly</p> <p>Absents excusés : BARRIER Marie-Agnès (a donné pouvoir à BESSON Isabelle), GAUDENECHÉ Patrice (a donné pouvoir à ROLIN Jérôme)</p> <p>Absents : CARRERE Alexandra, DOC Gwendoline, RODRIGUEZ Richard</p> <p>Secrétaire de séance : Patrick CHARVAT</p>

DELIB. N° 007-2024 - OBJET : APPROBATION DEVIS POUR LE MARQUAGE AU SOL DES CENTRES VILLAGES DE MONTRIGAUD ET ST BONNET DE VALCLERIEUX

M. Le Maire évoque la réunion publique qui a eu lieu à Montrigaud le 2 février 2024 pour le marquage au sol des centres villages de Montrigaud et St Bonnet de Valclérieux. Il présente au conseil municipal 2 devis de 2 entreprises :

- Signal 26 pour un montant de 3399,72 € TTC
- LDV Signalisation pour un montant de 4 227,60 € TTC

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE le devis de l'entreprise **Signal 26** avec quelques modifications.

AUTORISE le Maire à signer tous documents nécessaires se rapportant à cette délibération.

Résultat du vote	
Pour	16
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait certifié conforme
A Valherbasse le 9 février 2024

Le Maire Jean-Louis VASSY

